Inclusion du handicap dans le cadre de Sendai dans le Pacifique

**Avancer mais toujours deux pas en arrière**

**Où sommes-nous?**

La sensibilisation à l'inclusion du handicap et à l'importance de s'engager auprès des personnes handicapées augmente. Au niveau régional, cela inclut dans le Cadre pour un développement résilient (FRDP) et le Cadre du Pacifique relatif aux droits des personnes handicapées (PFRPD) :

* Objectif 4. Inclure les personnes handicapées dans les mesures d'adaptation au changement climatique et les plans et politiques de gestion des risques de catastrophe.

Le Pacific Disability Forum (PDF), en tant qu'organisation faîtière des personnes handicapées (OPD) du Pacifique, est membre du groupe de travail FRDP et préside le groupe de référence PFRPD. Cela contribue à l'alignement des objectifs de réduction des risques de catastrophe (RRC) et de handicap au niveau régional. Cependant, l'inclusion du handicap aux niveaux national et local est à la traîne.

Approchant de la mi-parcours du Cadre de Sendai, nous faisons du rattrapage pour accroître la participation significative des personnes handicapées. En bref, l'inclusion du handicap dans la RRC dans le Pacifique est à deux pas de la mise en œuvre plus large du Cadre de Sendai.

• La première étape derrière l'institutionnalisation de l'inclusion du handicap. Le Cadre de Sendai vise à traduire en pratique les progrès antérieurs sur l'institutionnalisation de la RRC. En revanche, les efforts pour institutionnaliser l'inclusion du handicap dans la RRC n'ont commencé qu'après Sendai. Les engagements régionaux doivent être institutionnalisés et intégrés aux niveaux national et local. La révision et la réforme des politiques doivent être accélérées. Cela nécessite des actions politiques spécifiques pour satisfaire aux conditions préalables à l'inclusion (voir ci-dessous) ; responsabilités désignées; et une collaboration renforcée au sein du gouvernement.

* • La deuxième étape derrière- l'amplification des impacts du changement climatique. Le changement climatique a déjà un impact sur les personnes handicapées dans le Pacifique. Cela se produit de deux manières. 1. Le changement climatique accroît les impacts de l'exclusion préexistante des personnes handicapées. 2. Le changement climatique crée de nouveaux risques et impacts négatifs pour les personnes handicapées. Contrairement aux objectifs de réduction et de prévention des risques, le changement climatique amplifie les risques de catastrophe pour les personnes handicapées dans le Pacifique.

**Qu'est-ce qui marche dans le Pacifique ?**

Il existe des exemples prometteurs de collaboration entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux de la RRC et les OPD et l'expertise des personnes handicapées est mieux reconnue. Les exemples incluent l'établissement et la formation de points focaux RRC dans les OPD nationaux. Au Vanuatu, les OPD participent aux comités locaux sur les catastrophes et le changement climatique. Un sous-cluster handicap au sein du cluster protection a également été créé pour améliorer l'inclusion dans la réponse. Aux Samoa, aux Îles Cook et au Timor-Leste, les OPD ont fourni des conseils sur les révisions des plans nationaux de gestion des catastrophes.

Le centre des opérations d'urgence (EOC) du Conseil national des affaires des personnes handicapées des Fidji a été géré par des volontaires handicapés pendant cinq cyclones tropicaux. L'EOC a collecté des données sur les besoins et facilité le ciblage de l'assistance avec le bureau national de gestion des catastrophes (NDMO).

Non-traditional pathways are also being explored to respond to diverse needs. The piloting of cash top ups via existing social protection mechanisms, such as disability allowances or pensions, and the use of parametric insurance to reduce the impacts of hazard events on persons with disabilities show promise.[[1]](#footnote-1)

**Ce qui doit être fait?**

Trop souvent, des exemples de bonnes pratiques sont mis en œuvre de manière isolée, à une échelle limitée et dépendent du financement de projets à court terme avec des allocations budgétaires minimales ou symboliques.

L'augmentation des consultations avec les OPD est encourageante, mais fait trop souvent semblant de parler d'inclusion. Les personnes handicapées doivent être impliquées de manière significative dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et de la mise en œuvre de la RRC et du climat. L'inclusion des personnes handicapées nécessite de répondre à 6 conditions préalables : l'accessibilité, les dispositifs d'assistance, le développement inclusif à base communautaire, la non-discrimination, les services de soutien et la protection sociale.

Les efforts doivent aller au-delà du NDMO. Par exemple, les systèmes d'alerte précoce inclusifs pour les cyclones tropicaux sont inefficaces s'ils ne sont pas liés à des informations sur les emplacements et les itinéraires des centres d'évacuation. La mise en place de systèmes d'information de bout en bout accessibles et durables nécessite une collaboration efficace entre plusieurs organismes gouvernementaux.

De même, les gouvernements du Pacifique collectent mieux les données nationales normalisées sur le handicap. Ces données ne sont pas utilisées dans les évaluations des risques ou le ciblage de la réponse. La collecte de données locales sur le handicap reste incohérente. La coordination des données entre les agences est nécessaire pour mieux identifier et répondre aux besoins, allouer les ressources et évaluer les progrès. L'utilisation sous-optimale des données disponibles est préoccupante.

Comprendre le risque de catastrophe nécessite de reconnaître les intersectionnalités et les inégalités horizontales entre les groupes. Il s'agit notamment de répondre à la manière dont l'âge, le sexe et l'ethnicité des jeunes et des personnes âgées interagissent avec le handicap pour accroître la marginalisation. Une plus grande attention aux femmes, aux hommes et aux enfants souffrant de handicaps cognitifs et psychosociaux est également nécessaire. Les femmes atteintes de divers handicaps continuent de faire face à de multiples dangers, notamment un risque accru de violence lors de catastrophes. Les femmes et les filles handicapées doivent être incluses dans les programmes généraux et ciblés pour éliminer la violence.

Les processus d'inclusion ne sont efficaces que lorsqu'ils aboutissent à un changement équitable. Cela nécessite une volonté politique, une hiérarchisation et des investissements. Les investissements dans l'inclusion du handicap sont des investissements dans la résilience de toute la société et sont essentiels pour atteindre les engagements convenus à Sendai. Sans cela, les personnes handicapées seront encore plus laissées pour compte et les risques de catastrophe augmenteront pour tous.

Cette note est basée sur les conclusions préliminaires d'un examen à mi-parcours de l'inclusion des personnes handicapées dans le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe par le Forum des personnes handicapées du Pacifique. Cet examen est en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, bureau de Suva et est soutenu par le Partenariat Australie-Pacifique pour le climat avec un financement du ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce.

1. L'assurance paramétrique est déclenchée par un événement prédéterminé dans une zone, comme les niveaux de précipitations ou la vitesse du vent. Voir: <https://corporatesolutions.swissre.com/insights/knowledge/what_is_parametric_insurance.html> [↑](#footnote-ref-1)